



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le vendredi 02 avril 2021

Accueil des enfants de personnels indispensables Liste des pôles d'accueil des élèves

Conformément aux annonces présidentielles, l'accueil des élèves en présentiel dans les écoles et établissements scolaires est suspendue. Aussi, un accueil des enfants de moins de 16 ans, des personnels indispensables à la crise sanitaire qui n'auraient aucune solution de garde est assuré par les écoles et établissements scolaires.

Ces pôles, accueilleront les élèves dès ce mardi 6 avril, en groupe de 10 maximum en maternelle et 15 maximum en élémentaire / second degré.

Les professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie

- Tous les personnels des établissements de santé ;
- Les biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers diplômés d'Etat, médecins, masseurs kinésithérapeutes, pharmaciens, sages-femmes ;
- Tous les professionnels et bénévoles de la filière de dépistage (professionnels en charge du *contact-tracing*, centres de dépistage, laboratoires d'analyse, etc.) et de vaccination (personnels soignants et administratifs des centres de vaccination, pompiers), ainsi que les préparateurs en pharmacie ainsi que les ambulanciers ;
- Les agents des services de l'État chargés de la gestion de la crise au sein des préfetures, des agences régionales de santé et des administrations centrales, ainsi que ceux de l'assurance maladie chargés de la gestion de crise ;
- Tous les personnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux suivants : EHPAD et EHPA (personnes âgées) ; établissements pour personnes handicapées ; services d'aide à domicile (personnes âgées, personnes handicapées et familles vulnérables) ; Services infirmiers d'aide à domicile ; lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé ; appartements de coordination thérapeutique ; CSAPA et CAARUD ; nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus ;

Contact presse

**Rectorat de l'académie de Lille
Service communication**

Tél : 03 20 15 60 77
Mél : ce.communication@ac-lille.fr

144, rue de Bavay
59000 Lille

- Tous les personnels des services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et de la protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux ainsi que les établissements associatifs et publics, pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS), les services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et d'interventions à domicile (TISF) et les services de prévention spécialisée ;
- Les enseignants et professionnels des établissements scolaires, les professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant, les assistantes maternelles ou les professionnels de la garde à domicile, les agents des collectivités locales, en exercice pour assurer le service minimum d'accueil.
- Les forces de sécurité intérieure (police nationale, gendarmerie, surveillant de la pénitentiaire)

Les listes des écoles et établissements accueillant les enfants de personnels prioritaires sont publiées sur la page dédiée à la continuité pédagogique : <http://www1.ac-lille.fr/cid157960/continuite-pedagogique.html>